

> Le droit à la glandouille

Le 7 septembre, dans un discours devant l'assemblée, la secrétaire d'Etat à la politique de la ville, Fadela Amara, a demandé qu'on arrête de « s'en raconter », alors parlons franc. Quand elle dit vouloir régler le problème de l'emploi et du désœuvrement des jeunes des quartiers populaires par un plan « tolérance zéro pour la glandouille », elle veut dire : si ces jeunes sont sans emploi c'est que ce sont de vrais fainéants, qu'il faut réprimer sans pitié pour les remettre au boulot. Et d'ailleurs, elle a commencé par expliquer que si les populations qui vivent avec ces jeunes fainéants souffrent autant c'est à cause de leur violence gratuite (« phénomène des bandes », « ethnicisation de la violence », « happy slapping », « repli communautaire », « rejet des institutions » etc.). Alors, « entre nous on va pas s'en raconter », ce qu'Amara nous propose c'est la même chose que ses petits camarades du gouvernement : une politique ultra répressive anti-pauvres et anti-étrangers. Mais l'attaque à « la glandouille » est peut être encore plus lourde de sens : il s'agit de la version populo du désormais célèbre « travailler plus pour gagner plus », il s'agit toujours de nous culpabiliser pour nous mettre au pas en nous mettant au travail du matin au soir sans que plus personne n'ose y trouver à redire (d'ailleurs elle veut nous contraindre à fêter pendant toute une journée « l'éducation au respect » comme on fête, en juin, la musique). Alors, ne cessons plus de glandouiller, camarades, car glandouiller c'est résister.

> AGiR Réunion publique sur la police technologique



Que seront les contrôles d'identité et aux frontières avec ces technologies ? À quoi et à qui servent-elles ? Quels sont les projets en cours ? Où et comment partager nos informations ? Quelles formes de résistance existent et lesquelles pouvons-nous imaginer ? Jeudi 11 octobre, à 19h30, au Café de Paris, 158, rue d'Oberkampf, Xleme, Métro Ménéilmontant.

Pas de répit pour le Tazer En dépit du danger de dérapages propre à l'arme dont une vidéo témoigne, une fois de plus (<http://www.raidh.org/Nouvel-usage-abusif-d-un-pistolet.html>) la France viendrait de confirmer le 17 septembre l'achat de 1249 pistolets à impulsion électrique, alors qu'en France une nouvelle audience est programmée contre Olivier Besancenot et le RAIDH, pour avoir « diffamé » le distributeur du Taser. Info : www.raidh.org

> SUR LE VIF «Y'en a marre de la violence des flics»

«Le dimanche 9 septembre à 18h, au carrefour de la station métro Fort d'Aubervilliers, j'ai vu une voiture banalisée avec quatre flics de la BAC heurter volontairement un deux roues occupé par deux très jeunes garçons. Le choc fut très violent et les deux jeunes sont immédiatement tombés ainsi que l'engin. Tous les deux n'étaient pas casqués. Après quelques secondes de stupéfaction, je me suis approchée ainsi que d'autres passants. Heureusement les deux jeunes n'avaient rien. Nous avons demandé des explications aux keufs sans ménagement en les traitant d'assassins et de cowboys. Les deux jeunes ont été très vite menottés et embarqué dans la bagnole tandis qu'un des quatre keufs montait sur le deux roues et partait avec. Tout ceci s'est passé très rapidement et nous n'étions vraiment pas assez (quatre à cinq personnes) à réagir pour faire front commun contre ces assassins en puissance qui auraient mérité une bonne dérouillée. Ce n'est pas possible, ni acceptable de laisser la violence des flics se banaliser ainsi, j'espère vraiment qu'un jour et dans pas longtemps nous serons beaucoup et fort nombreux à intervenir.»

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°57 - octobre 2007

Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

ADN, le test qui cache la forêt

Indignation de Pasqua, de Villepin jusqu'à l'église catholique... SVP, pas de ça chez nous. Ce n'est pas éthique, pas propre. C'est vrai, imposer ce test, même avec beaucoup de modifications de la loi est pourri comme l'est cette nouvelle loi sur l'immigration. C'est une scène de théâtre d'ombre. Derrière, il y a une réalité. C'est la chasse aux immigrés, les rafles au faciès... L'Etat mobilise ses forces pour atteindre le chiffre mythique de 25 000 expulsions fixé par le « Chef ». Et de ça, les belles âmes indignées ne parlent pas. Ils ne se révoltent pas contre les rafles, pour obtenir la régularisation de tous ! Ce n'est pas la politique de Sarkozy qui les gêne, mais les conditions de son application. C'est comme les flics qui se plaignent de la « pression » de la hiérarchie sur eux pour remplir les centres de rétention, comme l'a dit Nicolas Comte, chef du syndicat SGP-FO. Tout le monde veut être tranquille. Que les immigrés se laissent embarquer sans réaction, comme du bétail, que la population ferme les yeux et détourne la tête, que ça se fasse dans le sourire et la bonne entente. Démocrates, flics, politicards, tout le monde il est content. Mais c'est non, la rue commence à bouger contre les rafles et les violences parfois mortelles.

> Résistances

Dans la capitale, le sale travail des brigades de rafles est de plus en plus contesté. Quelques exemples récents : Jeudi 13 septembre, 17h30 à Barbès. 1^{er} jour de ramadan, les flics en uniforme ou en civil, sont très nombreux. Pendant une heure, quelques militant(e)s s'échinent à prévenir les très nombreux passants du danger mais n'arrivent pas à empêcher que des arrestations aient lieu. Au bout d'un moment quelques personnes se mettent à gueuler des slogans : « Non aux rafles, non aux expulsions ! ». En moins de temps qu'il ne le faut pour le dire, ils sont rejoints par plusieurs dizaines de passants et ensemble tout ce petit monde s'approche des fourgonnettes de police... qui s'enfuient très rapidement, écourtant ainsi leur sale besogne. Mercredi 19 septembre, 17h à Belleville. Les rafleurs ont décidé de chasser du chinois. Un passant s'interpose, les flics décident de le contrôler et de l'embarquer. Ni une ni deux, des gens du quartier s'interposent, ça s'échauffe, les pandores quittent précipitamment les lieux sans emmener personne. Contre la chasse à l'immigré, au jeune, au sdf, au pauvre, partout où nous sommes, réagissons contre la barbarie d'Etat.

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Les CRS violeurs et la loi

Article 222-23 du Code pénal, pour le viol: «*La peine encourue va de 20 ans de réclusion jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité... lorsqu'il est commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions*». Ça colle, c'était le cas pour les CRS violeurs des prostitués. Or trois parmi eux ont eu sept ans de réclusion criminelle pour viols aggravés, deux peines d'emprisonnement avec sursis et deux acquittements contre les quatre autres, accusés de complicité par la cour d'assises de Paris. Leurs chefs, n'ont pas été inquiétés. La justice ne serait-elle pas à deux vitesses ? Même quand elle agit, parce que c'est trop gros, contre les «représentants de l'ordre», ne trainerait-elle pas la patte ?

CRS blessés aux Tarterêts : pas de «guet-apen», mais 8 ans de prison

Septembre 2006, la France est sommée de s'apitoyer devant le visage tuméfié d'un CRS «mal inspiré» venu tenter quelque aventure aux Tarterêts. Sarkozy, dont la méthode était déjà bien rôdée, se précipite sur le fait divers pour en faire une affaire nationale, lancer sa campagne sécuritaire, et introduit le «guet-apen» et l'«embuscade» dans le code pénal. Lors de l'enquête et du procès, deux des personnes «identifiées» par l'ADN et un des accusés désignés par un «témoin anonyme» sont mis hors de cause. L'accusation de «tentative de meurtre» est requalifiée en «violence aggravée», et la thèse du «guet-apen» est abandonnée. Deux des accusés sont relaxés, et les cinq autres condamnés à des peines de 6 mois, 18 mois, 6 ans et 8 ans de prison (deux mineurs ne sont pas encore jugés).

Mort dans un commissariat : santé fragile ? Ou...

Après Lyon, Bordeaux, Paris... Dans la nuit du 2 septembre, un homme de 48 ans est mort dans une cellule de dégrisement du commissariat de Dieppe. Un peu plus tôt dans la soirée, il avait été interpellé en état d'ébriété sur la voie publique parce que son comportement avait été signalé par des témoins...

Entretien La Rumeur Retour à la case départ. Après cinq ans de procédure judiciaire suite à une plainte pour diffamation publique envers la police nationale et deux procès aboutissant à deux relaxes, la Cour de cassation renvoie Hamé devant ses juges...

À lire un entretien avec Hamé, de la Rumeur sur <http://acontresens.com/contrepoints/societe/35.html> Entre autres détails intéressants : la mise en valeur d'une volonté politique que l'affaire La Rumeur ne fasse pas jurisprudence, qu'on ne puisse plus dénoncer légalement les agissements policiers. Pétition, Infos : <http://www.la-rumeur.com/>

Lyon : 18 mois de taule pour un ticket de bus

Le 3 septembre, un homme de 31 ans, s'est fait descendre par une horde de contrôleurs TCL d'un bus de la ligne 3 car il n'avait pas de ticket, ni de carte d'identité à leur présenter. L'homme s'est énervé à l'idée d'être mis en garde à vue et a poussé l'un des contrôleurs contre le parapet, le tenant par le col. En comparution immédiate, le procureur n'a pas hésité à demander 3 mois de prison ferme, car «c'est un habitué» des amendes TCL. Or le tribunal est allé bien au-delà : il a été condamné à 18 mois de prison ferme avec mandat de dépôt. Du jamais vu ! Jusqu'où va-t-on aller désormais dans les condamnations pour un service de transport en commun qui devrait être gratuit pour tous si on veut réellement préserver la couche d'ozone ?

Lyon : coup de massue de la cour d'appel

Dans l'histoire de l'incendie du local UMP de Villeurbanne le 8 mai dernier, deux jeunes, Audrey et Cizary avaient été condamnés par le tribunal correctionnel à un an de prison dont huit mois avec sursis, et à payer des préjudices pour refaire le local. Le tribunal avait aussi ordonné le placement d'Audrey en semi-liberté, puisqu'elle avait un travail. Or le parquet a fait appel... Ils repassaient donc le 6 septembre devant la cour d'appel. Et là une fois encore les peines ont été aggravées pour tous les deux : dix-huit mois de prison dont neuf mois de prison ferme et cinq ans d'interdiction des droits civiques. Audrey va cette fois directement en prison.

Morte, défenestrée Jeudi 20 septembre, Chulan Liu, sans papier de 51 ans, sautait du premier étage d'un immeuble boulevard de la Villette. Elle aurait pris peur. Vers 16 heures la police frappait à la porte pour remettre une convocation judiciaire à l'homme chez qui elle était. Morte le soir de vendredi suite à ses blessures à l'hôpital George Pompidou. L'Etat assassine indirectement ces temps-ci. Son programme : rafle, arrestation, expulsion. Son Quota : 25 000 reconduites aux frontières par an. Etat des droits, Etat de Droit ?! Les lois s'écrivent, sont renvoyées de chambre en chambre. Ping-pong d'une certaine France d'en haut. Une des dernières lois en date «immigration et intégration», où la gestion des populations apparaît comme une science ou une catégorie particulière des sciences économiques.

Et pendant ce temps là... 400 personnes manifestent leur colère devant ce même immeuble le soir du décès de cette femme.

La traque, barbarie étatique et torture morale

Le jeudi 9 août, à Amiens, un enfant russe sans papiers de 12 ans est tombé du 3e étage en tentant de fuir par les balcons, à la suite de son père, au moment où les policiers s'apprêtaient à entrer dans leur logement pour les expulser. «*Selon l'IGPN, la police n'est pas responsable*» titre *Le Monde*. L'enquête close le 5 août conclue à l'accident : «*les blessures subies par le jeune Ivan résultent d'une chute accidentelle*» et ne peuvent être imputées aux policiers. Mais qu'est-ce qui a pu pousser le père et l'enfant à prendre de tels risques ?

Pas besoin d'aller bien loin pour trouver un début de réponse, à commencer par ces mêmes quotidiens nationaux où s'affiche à longueur de semaine la politique gouvernementale en matière d'immigration : «*L'administration sous pression pour les reconduites à la frontière*», «*Le ministre de l'Immigration a demandé à 19 préfets de faire du chiffre*»... À cela s'ajoute la machine à écraser qu'est la police, rafles, convocations pièges, contrôles au faciès, humiliations, insultes, violences, centres de rétention,

reconduites à la frontière... et la violence psychologique qui en résulte. Mais doit-on s'étonner du mutisme de l'État et de ses institutions à ce sujet, pour eux pas de gardes à vue alors pourquoi avouer...

Et encore... Le 12 septembre au matin à Roussillon (Isère) un sans-papier veut échapper à un contrôle, enjambe la fenêtre au 4^e étage et reste accroché au rebord. L'homme a glissé lorsque les gendarmes ont tenté de le saisir peut-on lire dans le journal. Ses jours ne sont pas en danger, mais il souffre de plusieurs fractures. À Toulouse, fin août, Tarek règle un différent avec l'amie d'un copain. La locataire le menace et appelle les flics. Le jeune sans-papier de 24 ans paniqué se jette du 4^e étage...

Délation à tous les étages Fin septembre à Montpellier, Elif et Evren se rendent à la mairie déposer une demande de dossier de mariage. Le futur mari, un Turc d'origine kurde dont la demande de titre de séjour est en cours d'examen à la préfecture est donc en situation irrégulière aux yeux de la loi. Étrange coïncidence, en sortant de la mairie, Elif et Evren remarquent trois agents de la PAF qui les suivent et viennent les stopper quelques dizaines de mètres plus loin. Contrôle d'identité. Il est vrai qu'un peu plus tôt l'employé de l'état civil était quelque peu embarrassé, «*C'est la préfecture qui nous demande de prévenir le procureur. Depuis quelques temps, surtout depuis quinze jours, nous avons une pression énorme. Je ne devrais pas vous le dire mais vous êtes en plein dedans. On nous demande même de prévenir la PAF*».

Lyon : menaces sur la directrice de Cabiria

La police fait des menaces sur la directrice de Cabiria, association d'aide aux prostituées, si elle ne dénonce pas les personnes sans papiers connues de l'association. Elle a bien sûr refusé. Ces tentatives d'intimidation inadmissibles s'ajoutent au dispositif de harcèlement contre les prostituées renforcés par la mairie de Lyon en juillet.